

# C O N S E I L M U N I C I P A L

## COMPTE RENDU SOMMAIRE de la séance du 10 février 2017

**PRESENTS :** Mrs AUROUSSEAU Jean-Claude, MARCON Yves, CRABOS Jean-Marc, GENDRAUD Alain, CHEVASSUS Davy, FOREST Christophe, Mme CHEBANCE Francine, Mr FEILLU Jérôme, Mme ROUSSILLAT Florence, Mr GUILLOT Laurent, Mmes MAYENCE Coralie, AUDOUX Annie.

**ABSENTS, EXCUSES :** M MEYRAT Jean-Pierre, (pouvoir à JC Arousseau)

- Secrétaire de séance : Mme Roussillat.

Le procès verbal de la réunion précédente, envoyé à tous les conseillers, est approuvé à l'unanimité.

**I – Vente assise chemin rural à Blandat :** Le Conseil Municipal, vu la délibération n°19 en date du 3 juin 2016 relative à ce projet, vu les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur dans son rapport du 19-11-2016, vu l'avis du Domaine en date du 15 mai 2016, sur la valeur vénale de cette parcelle, DECIDE de vendre ce terrain, cadastré ZC 121, à Mr Bourdeaux Jean-François et autorise le Maire à signer l'acte de vente.

**II - Tour du Limousin :** L'association propose une étape à Genouillac moyennant une participation financière; L'assemblée vu le montant important demandé à la Commune, décide de ne pas donner suite.

**III – Personnel communal :** Le Maire expose la situation du personnel technique concernant les congés maladie en cours, et les prochains départs à la retraite d'ici un an ; 3 adjoints techniques sont concernés ; Les contrats actuels seront donc prolongés.

**IV – Travaux et prévisions budgétaires:** Le Maire récapitule l'ensemble des travaux d'investissement à effectuer en 2017 :

- Performance énergétique : Mairie (toiture, fenêtres, chauffage), presbytère (fenêtres), gites (chauffage) Des devis ont été sollicités et la CCPCM a attribué un fonds de concours pour ces travaux. Accord de principe à ces travaux.
- Cimetière : devis Evolis 23 pour la rénovation d'un mur et devis pour la réalisation d'un cavotin de réception des cendres et d'un deuxième columbarium.
- Poteaux incendie : le SDIS ayant demandé leur remise en état, un devis est proposé par la Saur pour le remplacement ou la rénovation des hydrants (puisards et poteaux): voir ce qui peut être réalisé par les agents de la Commune.
- Démolition grange rue de la fontaine, mur passage du cadran et remblai terrain chemin du haras : un appel d'offres sera fait.
- Vidéo protection : Etude et devis en cours.
- Voirie : A Montchauvon, le chemin nécessite des travaux (boue sur la route) ; parking « La Chope » et accès Les Poiriers.
- Groupement SDEC, / acquisition véhicule électrique et bornes de rechargement : L'assemblée décide d'adhérer aux groupements de commandes proposés par le Syndicat des Energies, afin d'obtenir des prix négociés et avantageux.
- Eglise : devis mise aux normes électriques installation campanaire : accord par 12 voix, pour le devis proposé.

**V – Trésorerie de Bonnat : autorisation de poursuivre :** Le Conseil Municipal, demande au receveur municipal de ne pas poursuivre le recouvrement par voie de saisie vente ou de vente mobilière à l'encontre des redevables dont le total des dettes envers la commune est inférieur à certains seuils.

**VI – Convention CNRACL / centre de gestion / dossier retraite :** Les termes de la convention proposée, concernant la dématérialisation des procédures sont approuvés et le Maire est autorisé à signer cette convention.

**VII –Fleurissement Devis sas Marie :** Accord du Conseil au devis proposé.

**VIII – Questions et affaires diverses :**

- Le Conseil prend approuve le recours à une ligne de trésorerie ponctuelle en attendant le versement de subventions.
- Courrier JM Bortheirie, demande de subvention/exposition sur l'identité du territoire : accord pour une aide de 100 €
- Ecole : Motion AMRF + courrier inspection académique : Le Conseil adopte la motion de soutien de l'école rurale sollicitant l'attribution de postes d'enseignants supplémentaires.(12 pour, 1 contre)
- PDIPR, convention/ chemins de randonnée : accord à la convention proposée, sous réserve de l'accord de l'AFR.
- Passage piéton /parking Eurocoustic : Un parking à été créé de l'autre côté de la RD 940, compte tenu de la présence de nombreux ouvriers, pour la rénovation d'une ligne de fabrication, et la Commune à participé à la création d'un passage piétons sécurisé, lequel va être testé dans le cadre de l'aménagement de la partie sud du bourg.
- PLU intercommunautaire : Le Conseil s'oppose à la mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

*Affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Le Maire, Jean-Claude AUROUSSEAU.**